COMMUNE DE BERNIÈRES-SUR-MER CONSEIL MUNICIPAL – JEUDI 19 JANVIER 2023 EXTRAIT DES VOTES

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST.

<u>Absents</u>: Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER, Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER a donné pouvoir à Monsieur BENOIST, Madame TERRIER, Madame LENOEL.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022:

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, le procès-verbal sommaire du conseil municipal du 15 décembre 2022.

Votes: POUR: 16

Arrivée de Monsieur HAMEL

N°23-001 ARRET DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acte l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Votes: POUR:17

N°23-002 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE d'1/4 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2023, soit un quart des crédits ouverts de l'exercice précédent correspondant à la somme de 269 375€.

Votes: POUR: 17

N°23-003 CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF "EQUIPEMENTS PUBLICS ET LOGEMENTS"

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- autorise la création d'un comité consultatif « Equipements publics et logements », et,
- approuve la charte de fonctionnement.

Votes: POUR: 15 - CONTRE: 2 (Messieurs BENOIST - LEPORTIER)

N°23-004 VOTE DES TARIFS D'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS DE COURSEULLES-SUR-MER

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acte la mise en place des nouveaux tarifs du centre de loisirs de Courseulles-sur-Mer, ci-dessus présentés, relatifs à l'accueil des mercredis et des vacances scolaires.

Votes: POUR: 17

N°23-005 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, approuve l'augmentation des tarifs de restauration scolaire, ci-dessus énoncée, à hauteur de 5.6% pour les repas des maternelles, soit 4.70€ et 6.6% pour les repas des élémentaires, soit 4.80€ à compter du 1^{er} février 2023.

Votes: POUR: 17

N° 23-006 MISE A DISPOSITION DU POSTE DE SECOURS ET DU MATERIEL A LA SNSM

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise Monsieur le Maire :

- à signer avec la SNSM locale une convention d'occupation de locaux communaux à titre gratuit pour l'année 2023;
- à signer tout document nécessaire relatif à la location du matériel pour la saison 2023. Les crédits seront inscrits au budget 2023.

Votes: POUR: 17

N° 23-007 CONVENTION AVEC NEWFIE'S NORMANDIE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide la décision modificative n° 1, actant les écritures modificatives nécessaires à l'équilibre des comptes budgétaires.

Votes: POUR: 17

N°23-008 CONVENTION EIFFAGE – RTE : AVENANT POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOCAL "EX-CCAS" JUSQU'AU 31 MARS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition du local ex'CCAS, contre une redevance de 450 euros par mois pour prolonger l'occupation du 1^{er} janvier au 28 février 2023, soit 2 mois supplémentaires.

Votes: POUR: 17

N°23-009 CONVENTION EIFFAGE - RTE : AVENANT POUR LA PROLONGATION DE L'OCCUPATION DU PARKING JUSQU'AU 31 MARS 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec RTE-EIFFAGE relative à l'occupation de la parcelle AA068 d'une superficie de 3 000 m² et d'un espace de vie de 400 m² au niveau du parking du club de voile, contre une redevance d'un euro par mois et par mètre carré, soit 3 400 euros par mois, pour prolonger l'occupation du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, soit 3 mois supplémentaires.

Votes: POUR: 17

N°23-010 ADHESION DE MONDEVILLE AU SDEC ENERGIE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, approuve l'adhésion de commune de Mondeville au SDEC ENERGIE.

Votes: POUR: 17

N°23-011 ADHESION AU DISPOSITIF TERRES DE JEUX

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, valide l'adhésion de la commune au dispositif Terres de jeux.

Votes: POUR: 17

N°23-012 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, acte le nouveau tableau des effectifs tenant compte des modifications suivantes :

- modification du $\frac{1}{2}$ poste d'adjoint administratif territorial en $\frac{1}{2}$ poste d'adjoint administratif principal de $2^{\text{ème}}$ classe ;
- modification du poste d'adjoint administratif de 1^e classe en poste d'adjoint administratif territorial;
- suppression du poste d'apprenti.

Votes: POUR: 17

Extrait des votes à retrouver sur le site internet de la commune :

Conseil Municipal - Mairie de Bernières-sur-Mer (bernieres-sur-mer.com)